

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 septembre 2008

GÉNÉRALISATION DU REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE - (n° 1100)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 127

présenté par
M. Daubresse, rapporteur
au nom de la commission des affaires culturelles

ARTICLE 17

Après les mots :

« code du travail »,

supprimer la fin de l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.